

Direction Sportive
Tél.: 01 41 49 77 40
sportif@ffgolf.org

**A l'attention du Président de l'AS
et du Président de la Commission Sportive**

Levallois-Perret, le mardi 5 janvier 2010

Objet : Instruments de mesure de distance

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous souhaitons vous informer qu'en 2010, la Fédération Française de Golf autorisera à titre expérimental l'usage des appareils de mesure de distance tels que les télémètres lasers.

La Règle locale le précisant sera mise en application uniquement pour les épreuves fédérales. Les clubs n'auront, pour leur part, aucune obligation de l'étendre aux compétitions qu'ils organisent.

A l'issue d'une période probatoire d'une année, la Commission Sportive Nationale évaluera ce dispositif pour savoir s'il convient de le reconduire.

Important : seuls les appareils mesurant exclusivement la distance seront autorisés. Ceux donnant tout autre type d'indication (dénivelé par exemple) ne sont pas permis en compétition.

Nous restons à votre entière disposition et nous vous prions d'agréer, Madame La Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.



Jean-Pierre NIDERPRIM
Président
Commission Jeu et Règlements



Christian GRESSE
Président
Comité des Règles